



Je veux annuler mon contrat de voiture

Par **sasa007**, le **02/06/2008** à **06:04**

Pour plusieurs raison de bris mecanique(moteur, transmission, batteries, roues et j'en passe) apres seulement quelque mois, la voiture ne valais meme pas 500\$ et je paye en tout un contrat de 10 000\$ sur cette voiture.Jai envoyer plusieurs mise en demeure qui sont rester sans reponse .Voila, ma question apres un ans est-ce que je peux annuler mon contrat et demander un damage et interet ?

Vite vite une reponse avant que mes roues ne se decroche

Merci d'avance

Par **affairiste**, le **03/06/2008** à **13:35**

Bonjour,

Vous pouvez, bien sur obtenir annulation du contrat pour vice du consentement (article 1108 du code civil), vous devrais alors restituez le véhicule et le cocontractant la somme versée.

Vous pouvez également agir sur le terrain des vices cachés (article 1641 du code civil), si les vices sont cachés, et précède votre achat.

Attention, quelques différences existent en fonction de la nature du vendeur: professionnel ou non?

Cordialement

Par **sasa007**, le **04/06/2008** à **04:54**

Merci .Pour la reponse oui c'est un concessionnaire automobile.Quel recours? je doit prendre un avocat? Jai deja envoyer deux mise en demeure qui sont rester sans reponse .